



 **ASSURANCE HABITATION**

COCOON FLEX

DVV 
assurances

Largement assuré avec les garanties de base

Locataire ou propriétaire ? Avec Cocoon Flex, vous optez pour une assurance assortie de **nombreuses garanties de base**.

1 Incendie et périls connexes

Cocoon Flex offre une vaste protection en cas d'incendie, explosion et dommages causés par des heurts d'objets, des arbres ou des animaux, ainsi que par des biens immeubles qui appartiennent à des tiers. Les dégâts liés à l'électricité sur des appareils électriques et la domotique par l'action de l'électricité et les dégâts de vandalisme sont également couverts.

❗ **Ne sont pas couvertes** : les données qui se trouvent sur le disque dur de votre ordinateur. Pour cela, prenez l'option média.

Bon à savoir : Cocoon Flex rembourse vos appareils électriques au prix que vous paieriez pour les racheter (valeur à l'état neuf), même s'ils ne sont plus neufs.

2 Tempête, Grêle, Pression de la neige et de la glace

Tous les dégâts causés à votre habitation et annexes (comme le garage attenant à votre maison) par la tempête ou la grêle sont assurés. De plus, vos meubles de jardin et votre barbecue sont eux aussi assurés jusqu'à 2.500 euros.

❗ **Ne sont pas couverts** : des dégâts à des panneaux publicitaires. Souscrivez pour cela l'option Business. D'autres objets qui se trouvent dehors tels que jouets et trampolines ne sont pas non plus couverts. Souscrivez pour cela l'option Jardin.

3 Dégât des eaux

Cocoon Flex indemnise entre autres les dégâts causés par une fuite dans les conduites ou une infiltration par le toit.

❗ **Ne sont pas couverts** : des dégâts causés par l'eau qui pénètre par des portes, fenêtres, bouches d'aération ou autres ouvertures dans le bâtiment ou des dégâts causés par votre piscine. Souscrivez pour cela l'option piscine.

💡 **Bon à savoir** : à la moindre présomption d'une fuite dans une conduite encastrée, nous vous envoyons à nos frais une entreprise spécialisée dans la recherche de fuites ! Nous indemnisons aussi la perte d'eau.

4 Bris de vitrages

Cocoon Flex rembourse les dégâts aux vitres et matériaux apparentés.

💡 **Bon à savoir** : nous couvrons aussi l'opacification de vitrage isolant à la suite d'une infiltration d'humidité après l'expiration de la garantie du fournisseur.

❗ **Ne sont pas couverts** : des éraflures et écailllements. Si votre écran led ou lcd n'a pas été fixé ou suspendu, le dommage est exclu. Si vous intégrez l'option Media à votre Cocoon Flex, vous serez alors bien couvert.

5 Responsabilité Civile (RC) bâtiment

Tous les dégâts que votre bâtiment cause à des tiers sont couverts. Songez par exemple à des tuiles qui s'envolent de votre toit et endommagent la maison de vos voisins.

❗ **Ne sont pas couverts** : les dégâts à des tiers à la suite de travaux à votre bâtiment. Avec l'option Travaux, vous êtes, dans ce cas, bien assuré.


6 Catastrophes naturelles

Cocoon Flex indemnise des dégâts causés par des tremblements de terre, des affaissements de terrain, des inondations, etc.

❗ **Ne sont pas couverts** : des dégâts à votre jardin ou abri de jardin. Souscrivez pour cela l'option Jardin.

Entièrement flexible

Votre habitation n'est pas la même que celle de votre voisin. Logique, donc, que votre assurance habitation soit elle aussi différente. C'est pourquoi vous pouvez assortir Cocoon Flex de différentes options. De cette manière, votre maison est entièrement assurée, comme vous le voulez.



En étendant les garanties de base de Cocoon Flex, vous optez pour une protection encore plus vaste.

1 Option Vol

Avec l'option Vol, vous souscrivez une assurance vol sur mesure, afin de répondre parfaitement à vos besoins. Vous ne voulez assurer que la moitié de votre mobilier ? C'est possible. Vous voulez assurer la totalité ? C'est possible aussi. Dans ce cas, les limites de montants sont même doublées. Un véritable soulagement si vous recevez la visite de cambrioleurs.

❗ **Non couvert** : le vol d'animaux.

2 Option Protection Juridique

Vous pouvez compter sur nous pour assurer votre protection juridique en cas de défense civile et pénale ou de recours civil, de litiges dans le cadre de relations contractuelles et d'insolvabilité de tiers.

3 Option Pertes indirectes

Grâce à cette option, votre dédommagement en cas de sinistre assuré est majoré de 10 % (après déduction de la franchise). Ce montant vous permet de couvrir des dépenses supplémentaires à la suite du sinistre (maximum 12.000 euros).

Bon à savoir : l'option Pertes indirectes n'est pas applicable en cas de vol et pour les garanties Responsabilité Civile (RC) bâtiment et Mobilier et recours de tiers.

4 Option franchise Anglaise

Votre dommage est supérieur au montant de la franchise (+ 265 euros) ? Grâce à la franchise Anglaise, vous êtes indemnisé dès le premier eurocent.

5 Option Abandon de recours

L'option Abandon de recours est intéressante si vous louez une habitation. Si votre locataire cause accidentellement un dommage à votre bâtiment, il ou elle ne doit pas l'indemniser. Autrement dit, votre assureur ne se retournera pas contre votre locataire pour l'indemnisation du dommage.

6 Option Locataire

Vous êtes locataire d'un appartement ou d'une maison ? Vous êtes alors encore mieux assuré avec l'option Locataire :

- litiges locatifs couverts (jusqu'à 7 500 euros)
- dommages corporels de volontaires qui vous aident à déménager couverts (jusqu'à 2 500 euros)
- aide financière si vous perdez votre emploi (1000 euros pour les frais de location ou de déménagement) ou en cas d'accident avec invalidité permanente ou partielle ou de séparation (500 euros pour les frais de déménagement)



Options avec niveaux d'indemnisation flexibles

Vous avez investi beaucoup dans votre jardin, votre piscine, des appareils multimédias, un bureau à domicile, un véhicule, etc. ??

Pas de problème. Ces options de Cocoon Flex vous permettent de choisir ce que vous voulez protéger en plus, et selon quel niveau d'indemnisation. Vous pouvez choisir de doubler, voire tripler les limites. Par exemple : si vous choisissez l'option Jardin, l'indemnisation maximale s'élève de manière standard à 5 000 euros par sinistre. Cela n'est pas suffisant pour vous ? Vous pouvez alors faire adapter cette limite à 10 000 euros, voire 15 000 euros.

7 Option Jardin

Votre jardin est votre petit coin de paradis ? Dans ce cas, l'option Jardin est faite pour vous. En étendant les garanties de base de Cocoon Flex, vous recevez par exemple aussi une indemnisation en cas de :

- dégâts aux plantations, étangs, terrains de tennis et terrains de golf
- dégâts au contenu extérieur (par exemple meubles de jardin, barbecue, cuisine extérieure, jouets extérieurs, piscines déplaçables)

- dégâts au contenu qui ne fait pas partie du jardin, mais se trouve quand même à l'extérieur (par exemple un vélo qui se trouvait encore dehors)
- dégâts occasionnés par du gibier, du bétail ou des chevaux qui n'ont pas l'autorisation de se trouver à l'adresse du risque
- assainissement d'un sol pollué à la suite d'une fuite de mazout

Vous avez également souscrit l'option Vol ? Le vol du mobilier de/dans le jardin est alors lui aussi assuré. Pour des piscines ou jacuzzis creusés ou ancrés de manière permanente, vous avez besoin de l'option Piscine.

8 Option Piscine

Grâce à cette option, les dégâts causés à votre piscine intérieure ou extérieure, jacuzzi, étang de baignade et le matériel lié (tel que les installations techniques ou toboggans) sont assurés. De même, cette option couvre les dégâts causés par la piscine ou les frais de remplacement de l'eau (si par exemple elle a été polluée ou a dû être vidée en cas de sinistre couvert).

9 Option Médias

Vous avez une tablette, un ordinateur portable ou un appareil avec un écran d'au moins 19 pouces (comme une smart-tv) ? Avec l'option Médias, nous indemnisons les dégâts matériels non couverts par les garanties de base. Les appareils destinés à un usage tant privé que professionnel sont couverts.

❗ **Non assurés** : GSM ou smartphone.

Bon à savoir : le vol est uniquement couvert si vous avez souscrit l'option Vol. Les dommages occasionnés à différents appareils par une seule et même cause sont considérés comme un sinistre unique.



10 Option Business

Vous avez un bureau à domicile ou vous exercez une profession libérale depuis votre habitation ? L'option Business vous permet alors d'assurer en plus le contenu professionnel :

- matériel, marchandises et valeurs couverts (jusqu'à 15 000 euros, et non jusqu'à 5 000 euros avec les garanties de base)
- panneaux publicitaires et enseignes assurés contre la tempête et la grêle
- enseignes lumineuses couvertes contre le bris de vitres
- indemnité journalière forfaitaire en cas de perte d'exploitation

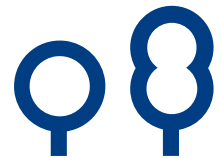
Bon à savoir : vous êtes indemnisé en valeur à l'état neuf. Ce qui signifie que vous ne devez rien déboursier si vous devez racheter votre matériel professionnel après un sinistre.



11 Option Véhicule stationné

Grâce à cette option, votre voiture ou moto de plus de 50 cc, caravane, remorque, bateau de plaisance, etc. est également assuré (jusqu'à maximum 15.000 euros) en cas d'endommagement par un incendie, la foudre, une tempête, etc.

Bon à savoir : le véhicule doit être stationné dans le bâtiment assuré, dans l'allée ou dans un autre garage privé.



12 Option Travaux

Vous allez faire construire ou rénover et vous faites appel à un entrepreneur inscrit à la Banque-Carrefour des Entreprises ? Avec l'option Travaux, vous avez la certitude d'une couverture supplémentaire pour la durée des travaux :

- dégâts matériels causés par les travaux
- frais médicaux en cas d'accident (pour vous ou des visiteurs sur le chantier)
- vol & vandalisme de matériel, installations techniques et équipement
- dégâts des eaux et dommages dus à l'huile minérale causés par les travaux





5 raisons supplémentaires de choisir DVV pour votre assurance habitation !

- 1** Vous recevez, lorsque vous en avez besoin, l'aide d'**une vraie personne**. Et non pas de tel ou tel expert. C'est ce qui rend DVV unique.
- 2** Avec **Home Assistance**, vous pouvez compter sur un réparateur professionnel via DVV. Même si vous n'avez pas de sinistre, nous vous venons en aide (max. 3 fois par an). Par exemple si les toilettes sont bouchées.
- 3** Cocoon Flex vous assure **6 mois gratuitement** lorsque vous commencez à vivre seul pour la première fois !
- 4** Cocoon Flex indemnise **tous les frais** liés à votre sinistre : pompiers, nettoyage, etc.
- 5** Grâce au **système de fidélité DVV Stars**, vous pouvez racheter votre franchise. Découvrez plus d'informations sur www.dvv.be/stars.



Nous nous occupons de vous

Chacun est différent, chacun a sa propre vie. C'est pourquoi plus de **650 conseillers DVV** mettent tout en œuvre pour s'occuper de vous au mieux. Jour après jour. Chaque seconde de la semaine. Ils vous aident à faire les bons choix pour vos assurances ou vous conseillent sur l'assurance placement qui vous convient. Vous avez un sinistre ? Ils le règlent rapidement, efficacement et correctement.

Appelez la centrale d'assistance au 0800 93 300 pour une aide gratuite, 24h/24

Chez DVV assurances, vous n'êtes jamais seul. Même en cas de problèmes. Au 0800 93 300, nos collaborateurs vous aident jour et nuit :

- Nous prenons des mesures urgentes pour éviter que le dommage s'aggrave d'avantage.
- Si nécessaire, nous déménageons ou faisons garder votre mobilier.
- Nous réglons et payons un serrurier (jusqu'à 260 euros), par exemple si vous êtes enfermé à l'extérieur.